

DEPARTEMENT

Séance du 30 mars 2026

BOUCHES DU RHONE

L'an deux-mille-vingt-six et le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Madame BAYEUL Julie, Monsieur RAMILSON Gilles, Madame BAZIN Natacha, Monsieur VILLERMY Jean-Louis, adjoints au maire.
Monsieur FÉRAUD Didier, Madame VICTORIA Mélissa, Monsieur GARAGNON Julien, Madame TANGUY Laure, Monsieur FABRE Jérémie, Madame THOMAS Lauriane, Monsieur BIENTZ Florent, Monsieur GESLIN Arnaud.

Qui ont pris part
à la délibération : 14

Absents excusés : Madame MAGNIER Christine (a donné procuration à Monsieur VILLERMY Jean-Louis), Madame BRETON Magali.

Date de la convocation :
24 mars 2026

A été nommé secrétaire de séance : Madame BAYEUL Julie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Attribution des subventions communales 2026

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions communales pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer pour 2026, les subventions aux associations et organismes comme suit :

- Association club taurin la Coleta	2 000,00 €
- Association collectif prouvenço	70,00 €
- Association culturelle et festive de Mas blanc	4 000,00 €
- Sapeurs pompiers de St Rémy de Provence	150,00 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers de St Rémy de Provence	100,00 €
- Sapeurs pompiers de St Etienne du Grès	150,00 €
- Société de chasse de St Etienne du Grès	100,00 €
- Tennis club de St Etienne du Grès	200,00 €
- Provence Santé Coordination	150,00 €
- Soleil FM	100,00 €
- Évènements communaux portés par l'ACF (St Lambert)	2 500,00 €
- Évènements portés par l'ACF à venir	4 000,00 €
- Évènements portés par la Coleta à venir	2 000,00 €
- La Logitude	30,00 €

AUTORISE Monsieur le maire à procéder au versement de ces subventions, les crédits nécessaires étant ouverts au budget primitif 2026.

Vote : - Pour – 14 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2026 21

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20260330-2026-21-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026